

Centre

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7,8 M€
Programmation initiale logement	4 M€
Programmation complémentaire	1 M€

Projets acceptés	2,2 M€
Projets sous instruction	1,6 M€
Total	3,8 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- ☒ Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- ☐ Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- ☐ Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Sur les bâtiments les plus consommateurs classés initialement en E, F ou G, nécessité d'atteindre un niveau de performance de type classe C, et représentant un gain énergétique de 100 kWh_{ep}/m² shon/an.

Sur les bâtiments classés initialement en D, nécessité d'atteindre à minima la classe C ainsi qu'un gain obligatoire de 50 kWh_{ep}/m² shon/an.

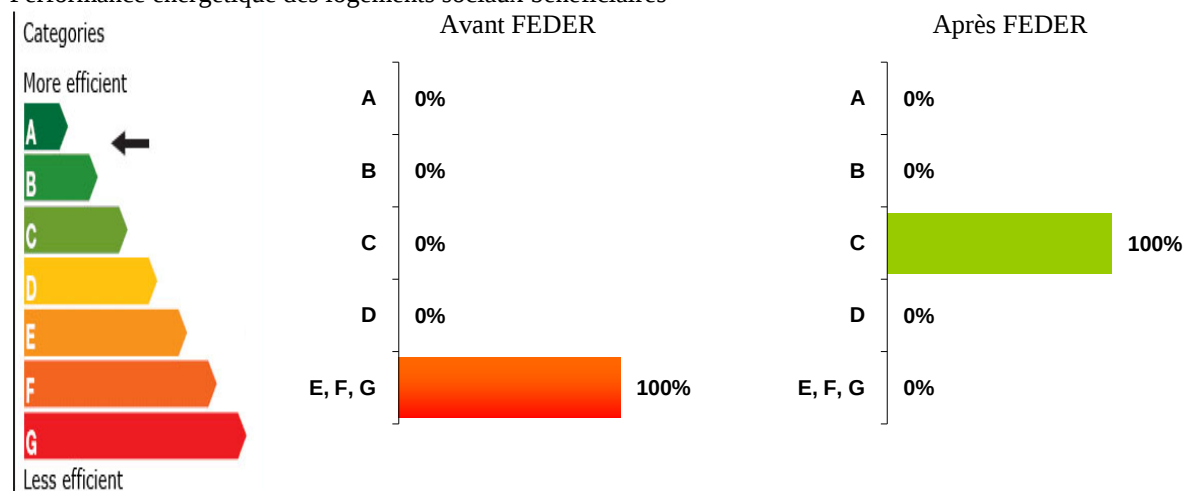
Un bonus de 10 % si obtention du niveau BBC Effinergie rénovation (classe B), soit environ 80 kWh_{ep}/m² shon/an.

La Région envisage de renforcer ses exigences. Seuls seront financés les projets visant le BBC Effinergie (équivalent étiquette B) avec un taux de subvention de 40%.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.516
Investissements générés	17.2 ¹ M€
Emplois locaux induits	244

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Dispositif très utile que quelques organismes ont vite appris à utiliser. Beaucoup de nouveaux organismes font des demandes qui risquent de ne pas pouvoir être satisfaits car l'enveloppe initiale est pratiquement consommée. Il faudrait obtenir le montant maximum de 7,8 M€ correspondant à l'enveloppe de 4%. Le renforcement annoncé des exigences de la Région n'est pas une bonne nouvelle. Une personne est dédiée au montage et à l'instruction des dossiers dans les services de la Région, mais la procédure d'instruction reste très longue et lourde : cela peut demander plusieurs mois, presque une année, ce qui décourage les organismes Hlm.

Contact personne ressources : Brigitte Jallet, Directrice Union sociale pour l'habitat de la région Centre, +332.18.84.50.00, e-mail : arhlmce@union-habitat.org

¹ Montant des investissements liés à l'énergie

